

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Séance du 17 février 2023**

#### **Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 novembre 2022**

**VU** l'article L712-2 du Code de l'Éducation ;

**VU** les statuts de l'Université d'Orléans

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 15 novembre 2022.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 15 novembre 2022.

<b>Effectif Statutaire :</b>	36
<b>Membres en exercice :</b>	35

<b>Quorum :</b>	atteint
Membres présents :	25
Membres représentés :	3
<b>Total :</b>	28

Décompte des votes :

<b>Abstentions :</b>	4
<b>Votants :</b>	24
<b>Blancs ou nuls :</b>	-

<b>Suffrages exprimés :</b>	24
<b>Pour :</b>	24
<b>Contre :</b>	-

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 04/04/2023

**Le Président de l'Université**



**Éric BLOND**

#### **DÉLAI DE RECOURS :**

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Université  
d'ORLÉANS**

# Procès-Verbal du Conseil d'administration

---

Séance du 15 novembre 2022

## **ORDRE DU JOUR :**

### **POLITIQUE GENERALE**

1. Délibération relative à la convention de création du Centre Hospitalo-Universitaire d'Orléans
2. Présentation du Diagnostic Innovation BPI France

### **POLITIQUE ETUDES ET VIE ETUDIANTE**

3. Délibération portant modification du calendrier universitaire 2022-2023 pour la composante Polytech Orléans
4. Délibération portant attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement d'Initiatives Étudiantes (FSDIE)
5. État des remboursements et exonérations relatifs aux droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2021-2022

### **POLITIQUE SCIENTIFIQUE**

6. Délibération portant modification de la composition du Comité à l'Intégrité scientifique et à la Déontologie de la Recherche (CIDR)

### **AFFAIRES GENERALES**

7. Délibération portant régularisation des Primes de Responsabilités Pédagogiques pour les fonctions de Responsables de Diplômes Universitaires au titre de l'année 2021-2022

### **QUESTIONS DIVERSES**

## Administrateurs du Conseil d'administration :

NOM	Présent	Représenté par :
<b>Etudiants</b>		
GONCALVES GARCIA Sara (titulaire)	Excusée	
<i>EKRA Ariane (suppléante)</i>	Excusée	
MARTINS Husman (titulaire)	Excusé	
<i>(suppléant)</i>		
BENZINEB Sarah (titulaire)	Excusée	
<i>BRIAIS Edouard (suppléant)</i>	Excusé	
LECLERC Sasha (titulaire)	Présente	
<i>(suppléant)</i>		
RAKINI Ilyasse (titulaire)	Excusé	Mme LECLERC
<i>SIMON Agathe (suppléante)</i>	Excusée	
OULGHAZI Nouhayla (titulaire)	Excusée	
<i>UNGURAN Andrei (suppléant)</i>	Excusé	
<b>Professeurs et assimilés</b>		
BELLANDO Raphaëlle	Excusée	M. HENRY
BLOND Éric	Présent	
BRUAND Ary	Présent	
DESTANDAU Emilie	Présente	
FISCHER Karin	Excusée	
NEDJAI Rachid	Excusé	M. BRUAND
THANY Steeve	Excusé	
TOUMI Hechmi	Absent	
<b>Autres EC, enseignants et chercheurs</b>		
CLOISEAU Gilles	Présent	
HENRY Laurent	Présent	
LEGOY Corinne	Excusée	Mme DESTANDAU
MATHIEU Nathalie	Excusée	
MAUCLAIR Stéphanie	Excusée	Mme AUDRY-LEGRAND
PARET Karine	Présente	
PELLERIN Nadia	Présente	
ROSTANT Julien	Excusé	Mme PELLERIN
<b>Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques</b>		
AUDRY-LEGRAND Vanessa	Présente	
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Excusé	
BOUCEFFA Richard	Présent	
DAVID Pamela	Excusée	M. BOUCEFFA
ROIGNOT Amélie	Présente	
<b>Personnalités extérieures</b>		
BESNIER Anne	Présente	
GAIL France Aimée	Excusée	
GAUTROT-LAMOUREUX Pascale	Excusée	
GRANDJEAN Sylvie	Excusée	
HAMON Ludovic	Présent	
LABADIE Nadia	Excusée	
MALBO Gérard (suppléant)	Excusé	
MONTILLOT Florent	Présent	
REY Julien	Présent	

### Quorum (début de séance) :

Nombre de présents : 16

Nombre de procurations : 7

Le quorum est atteint.

\*\*\*\*\*

**Invités permanents (par ordre alphabétique) :**

M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités  
Mme QUILICHINI, Vice-Présidente du Conseil d'administration  
Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

**Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :**

Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil académique  
M. ARTUSO, Directeur de cabinet  
M. BAUCHIRE, Vice-Président Valorisation  
M. BONNET, Vice-Président Commission Recherche  
Mme COUILLANDRE, Directrice de l'EUK-CVL  
Mme LETORT, Vice-Présidente déléguée aux moyens  
Mme MOULAY, Directrice générale des Services adjointe  
M. RINGUEDE, Vice-Président CFVU  
M. ROY, Vice-Président développement durable  
M. TEILLAUD, Agent Comptable

**Secrétariat de séance assuré par :**

Mme FEUILLÂTRE, assistante de direction  
Mme KRUMHORN, assistante de direction

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil d'administration débute à 9h15.

Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

### ➤ Point d'Informations générales

Le Président salue les administratrices-eurs et propose de présenter les informations générales.

#### **Convention de coordination territoriale Université de Tours, Institut National des Sciences Appliquées Centre-Val de Loire (INSA-CVL) et Université d'Orléans :**

Le Président informe de l'avancée des travaux relatifs à la mise en œuvre de la convention de coordination territoriale. Un document de travail a été élaboré afin de décrire les grands axes stratégiques du projet ainsi que la méthode utilisée. Ce document est désormais validé par les Présidents des deux universités et le Directeur de l'INSA. Le document, appuyé par un courrier d'accompagnement, sera transmis aux partenaires pour leur demander de participer aux discussions à venir ainsi qu'à l'élaboration concrète de la convention. Ce document sera également transmis aux administrateurs-rices de l'Université.

Des groupes de travail seront constitués et seront amenés à s'élargir à la fois aux partenaires et aux élu-e-s. Le groupe de travail sur le pilotage devra, par exemple, rassembler deux élu-e-s des conseils d'administration des trois entités. Les équipes prendront ainsi contact avec les administrateurs-rices afin de leur proposer de participer à ces groupes qui démarreront en janvier 2023.

Les administrateurs-rices seront sollicité-e-s pour intégrer les groupes composés de la manière suivante :

- Vie étudiante et de campus : un élu-e de la commission Formation et Vie Universitaire et un-e élu-e- étudiant-e par établissement ;
- Recherche et valorisation : deux élu-e-s de la commission recherche par établissement ;
- Formation : un élu-e de la commission Formation et Vie Universitaire et un-e élu-e- étudiant-e par établissement ;
- Pilotage : deux élu-e-s du Conseil d'administration par établissement ;
- Santé.

Les travaux devront être réalisés entre les mois de janvier et d'avril 2023 avec un objectif pour chacun de ces groupes d'arriver à se réunir au moins 3 fois et une restitution attendue en mai. Ces travaux devront conduire à la rédaction d'un projet final d'une dizaine de pages, format de rigueur pour ce type de document stratégique. La convention de coordination territoriale devrait pouvoir être signée au même moment que le projet d'établissement.

Des animateurs-rices ont également été désigné-e-s pour accompagner la mise en œuvre du projet pour l'Université d'Orléans.

Sébastien RINGUEDE, Vice-Président formation animera le volet formation appuyé, pour ce faire, par Ioan TODINCA, Vice-Président délégué ATHENA. Il serait en effet difficile pour Orléans de parler de formations sans prendre en considération la dimension européenne. Dans les problématiques évoquées et que les signataires souhaitent développer, il est ainsi déjà prévu que le groupe de travail creuse et fasse des propositions sur plusieurs points. Il a, d'une part, été mentionné l'idée d'aller vers une structure partagée pour développer la formation continue, structure calquée sur ce qui se fait au niveau du Centre de Formation des Apprentis des Universités (CFAU). Le groupe pourra, d'autre part, réfléchir à la mise en place d'une structure commune pour l'aide et le montage de projets transversaux (hors projets recherche) de type programme d'investissements d'avenir (PIA) pour résoudre la difficulté actuelle des établissements à se positionner au niveau national sans collaborer ensemble. D'autres sujets ont été mis en lumière comme celui du développement de nouveaux masters communs ou encore la mise en place de dispositifs de remédiation pour les décrocheurs, l'innovation pédagogique, la formation des personnels, la réorientation, l'entrepreneuriat et un sujet nouveau à savoir le développement de passerelles entre les trois établissements.

Le groupe sur la recherche et la valorisation sera piloté par le Vice-Président Recherche, Pascal BONNET, aidé, pour ce faire, par la Présidente du Conseil académique, Caroline ANDREAZZA, et par le Vice-président délégué à la valorisation, Jean-Marc BAUCHIRE.

Les thématiques aborderont notamment la question de la mutualisation des personnels et des équipements (plateforme MACLE-CVL : Microscopies, imAgeries et ressourCes anaLytiqUEs en région Centre-Val de Loire), la mise en place d'une structure mutualisée autour de la valorisation et du Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) ou encore la poursuite des travaux autour des écoles doctorales, des réflexions autour du label Human resources strategy for researchers (HRS4R). Sur ce dernier point, le Président précise que l'Université d'Orléans a été le premier des établissements labélisé avant d'être suivi par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et l'Université de Tours. L'INSA n'est pas labellisé mais, ne disposant pas de laboratoire propre, peut être considéré comme détenteur du label « par ricochet ». La difficulté majeure est liée au fait que les établissements ne sont pas soumis aux mêmes calendriers et il conviendra de réfléchir à faire coïncider ces calendriers pour faciliter les travaux et arriver à avancer ensemble. Ont également été évoqué : l'atelier des données en Région Centre-Val de Loire avec des travaux en sciences ouvertes, sciences avec et pour la société ainsi que la question de la recherche sur le plan de l'environnement : comment rendre nos travaux de recherche responsable du point de vue environnemental ?

Le pilotage du groupe Vie étudiante et de campus sera coordonné par Stéphanie MAUCLAIR, Vice-Présidente Campus, le Vice-Président Etudiant et le chargé de mission lutte contre la précarité Frédéric MOAL. Les travaux principaux s'articuleront autour de la coordination régionale de tous les acteurs de la vie étudiante (Région, Villes, Départements, Universités et Ecoles d'Ingénieurs) dans l'idée de prévoir des conventions relatives à la vie étudiante par ville. Ces conventions veilleront à établir des liens clairs et des objectifs affichés entre les partenaires.

La question du pilotage englobera également celle du numérique (fibre noire, pôle de calcul data centre...) et sera pilotée par la Vice-Présidente du Conseil d'Administration Paule QUILICHINI appuyée, pour ce faire, par Matthieu EXBRAYAT, Vice-Président délégué au numérique et à l'innovation pédagogique et par Manuelle RUILIER, Directrice Générale des Services. Les thématiques abordées seront celles du data centre régional, du Mesocentre de calculs, du traitement des données, de la sécurité et de la protection des données informatiques (DPO, Fonctionnaire de Sécurité et de Défense (FSD)), ainsi qu'une réflexion sur la possibilité de répondre à des appels à marchés communs, sur la mise en place d'une politique documentaire commune, ainsi que des outils d'aide à la décision et des systèmes d'informations décisionnels. La mise en place d'outils et de logiciels communs permettrait de faciliter les échanges notamment avec le CNRS. L'objectif est ici de rendre visible au plan national toutes les actions communes telles qu'un plan de formation commun et pourquoi pas une bourse commune à l'emploi pour favoriser la mobilité des personnels entre les établissements.

Concernant le groupe santé, l'idée est de réfléchir à une politique régionale de formation et de recherche autour de la santé. Ce groupe sera animé par les Présidents des Universités d'Orléans et de Tours, le Doyen de la faculté de médecine de l'Université de Tours, le Directeur du Département d'Etudes médicales de l'Université d'Orléans ainsi que les Vice-Présidents Recherche des deux universités. L'INSA sera intégré au projet, bien distant de cette thématique. Les axes développés seraient ceux de l'offre de formation médicale et paramédicale, de la recherche à l'échelle régionale, d'une nouvelle configuration du collégium santé (positionnement, rôle).

L'objectif affiché est d'arriver à signer cette convention de coordination territoriale 2024-2028 en même temps que les contrats d'établissements d'ici fin 2023. Le Président informe de l'organisation d'un déjeuner des trois représentants des établissements avec le Recteur de l'Académie le 16 novembre destiné à discuter de l'articulation de cette convention avec le projet d'établissement et le nouveau mode de gestion mis en place sur les contrats d'objectifs, de moyens et de performance. Ce sujet politique sera à l'ordre du jour de plusieurs séances du conseil d'administration durant l'année 2023.

## **Médecine :**

### Réunion des personnels de l'Hôpital d'Orléans :

Le Président informe avoir assisté à la réunion des personnels de l'Hôpital d'Orléans. Le Directeur Général de l'Hôpital, le Président du Conseil de surveillance M. GROUARD, le Doyen de la faculté de médecine de l'Université de Tours le Professeurs DIOT ainsi que le Professeur MONDAIN et le Directeur Général MOINARD qui accompagnent l'Université dans le cadre de la délégation ministérielle et le Président de l'Université d'Orléans étaient tous présents à ce temps fort pour l'Hôpital.

Le Président de l'Université a été honoré de clore cette assemblée générale. L'objectif de la rencontre était de présenter le calendrier du basculement du Centre Hospitalier Régional d'Orléans (CHRO) en Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans (CHUO) ainsi que les grandes lignes du projet.

La table ronde s'est bien déroulée et les collègues de l'Hôpital ont exprimé à la fois leurs inquiétudes quant au changement de gouvernance et au poids relatif des universitaires dans les instances et un bel enthousiasme ainsi qu'une forte envie. Une mise en œuvre sereine demande un vrai travail d'universitarisation de l'Hôpital non pas au sens administratif puisque la mise en œuvre est conduite par des textes mais au niveau culturel. Il est à noter un fort besoin d'acculturation des collègues hospitaliers, acculturation que l'Université devra également apprécier au niveau des recrutements et du suivi de la carrière des personnels.

### Réunion à Matignon le 26/10/2022 :

Le Président informe de sa présence lors d'une réunion prévue le 26 octobre 2022 à Matignon destinée à présenter un point d'étape ainsi que les lignes directrices de la mise en place de la faculté de médecine à l'Université d'Orléans. Cette réunion s'est tenue en présence des Présidents des Universités d'Orléans et de Tours, du Doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Tours, des deux représentants de la délégation ministérielle, des deux directeurs généraux des CHU de Tours et d'Orléans, du Recteur de l'académie avec les Conseillers ministériels de Matignon et les Conseillers Santé du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) et du Ministère de la Santé. Une identification des difficultés et des besoins qu'ils pourraient accompagner a été demandée. Il a également été notifié la fin de la mission ministérielle. L'arrêt de l'accompagnement a été indiqué comme regrettable en raison des forts besoins d'appui et la décision a été prise de maintenir cette aide : des relais seront donc désignés pour accompagner la mise en œuvre du projet. Les Conseillers ont également indiqué avoir été à la fois surpris et ravis de la vitesse à laquelle le projet s'est construit. Le bilan de cette réunion apparaît comme extrêmement positif. Il convient désormais de poursuivre les travaux avec la rigueur qui s'impose pour que tout fonctionne bien. L'organisation de cette réunion illustre l'attention et le soutien des plus hautes instances de l'Etat. Le Conseiller « santé » de Mme BORNE a clairement indiqué que le projet était désormais devenu un programme de Matignon, ce qui implique un point annuel voir biannuel et un appui au sommet de l'Etat, appui qui pourra rendre service à l'Université.

### Recrutement :

La campagne de recrutement des 5 Professeurs des universités - Praticiens Hospitaliers – (PU-PH) et un maître de conférences des universités-praticien hospitalier (MCU-PH) validée lors de la dernière séance dans le cadre de campagne d'emplois, après avoir connu quelques fluctuations du fait de l'extrême complexité de la procédure, est désormais lancée. L'Université d'Orléans bénéficie d'un très fort soutien de la communauté du Conseil National des Universités (CNU) de médecine. Le Président mentionne l'exemple de la gynécologie et de l'obstétrique où la situation était bloquante et pour laquelle l'intervention du CNU a conduit à la déclaration de trois nouveaux candidats.

Les campagnes 2024 et 2025 commencent déjà à se profiler : le Président évoque des domaines et profils très intéressants à savoir la génétique des tumeurs, l'épidémiologie, par exemple.

### Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale (INSERM) :

Le Président informe de la réunion qui s'est tenue avec la direction générale du CNRS et de l'INSERM. L'INSERM a réprécisé son souhait de développer un centre national de pointe sur les ARN messager (acide ribonucléique messager) à Orléans sous la forme d'un Accélérateur de Recherche Technologique (ART) INSERM / Université d'Orléans (Unité Mixte de Service 55). La phase d'identification des locaux se poursuit avec une installation potentielle au sein du CHUO. A côté de cette ART qui gèrera la partie transfert, se développera une Unité Mixte de Recherche (UMR) qui englobera toute les questions liées à la recherche. Cette UMR devrait se construire pour 2023 grâce au pilotage de Mme Chantal PICHON.

L'INSERM sera tutelle et le Président Directeur Général de l'INSERM a précisé souhaiter affecter 10 postes (4 postes sont d'ailleurs déjà affectés). L'Université d'Orléans orientera également certains postes de PU-PH sur cette unité ainsi que les 5 membres de l'équipe concernés de Mme PICHON. Le CNRS a indiqué qu'ils ne seront pas cotutelle de cette UMR.

En matière de sujet de recherche de l'UMR, le Président évoque l'usage des ARN messager dit non codants qui peuvent impacter sur la production d'anticorps. Cette thématique est considérée par Maignon comme le sujet d'avenir et va permettre un positionnement très fort de l'Université.

Un premier vote unanime a eu lieu en commission recherche afin de prévoir une ligne budgétaire pour la création de cette nouvelle unité afin de pouvoir préparer cette installation.

#### Réponses des collectivités au courrier de demande d'aide pour le tutorat étudiant :

Le Président avait indiqué son souhait de soutenir cette association de tutorat à Orléans pour obtenir des subventions des partenaires locaux pour aider à son financement. A ce jour, le Conseil du Département de l'Indre doit se prononcer sur une subvention, la Métropole d'Orléans a indiqué être disposée à soutenir l'implantation de la médecine (seul les Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) ont été évoqués) sous réserve de l'adhésion de l'Université à l'association « Loire et Orléans en Santé ». Le Président précise être extrêmement perplexe quant à cette proposition de la Métropole. L'association « Loire et Orléans en Santé » a adressé une réponse identique à celle de la Métropole. Le Département du Loiret a exprimé le souhait de bénéficier d'informations complémentaires avant de se positionner. La Région contribue indirectement à ce financement par la prise en charge des transports pour les tuteurs. Les réponses arrivent au fur et à mesure et la sollicitation est considérée de manière globalement positive par les partenaires.

Mme BESNIER précise que la Région a financé dans le cadre du séminaire du mois d'août et souhaite participer au financement du transport des tuteurs-rices.

Concernant le tutorat en lui-même, le Président précise que sur les 105 PASS, 88 sont inscrits au tutorat. Le Président ne dispose malheureusement pas d'élément concernant le tutorat des Licences Accès Santé (L.AS). Les étudiants se sont dit globalement satisfaits. Installés physiquement dans un local alloué par l'Université d'Orléans et partagé avec le département d'études médicales, les étudiant-e-es sont ravi-e-s de cette proximité et de disposer d'un local propre.

#### **Restitution sur le contrôle fiscal :**

La réunion de restitution sur le contrôle fiscal s'est déroulée le mardi 25 octobre 2022. Le contrôle s'est déroulé dans d'excellentes conditions et l'Université va se voir restituer environ 2 Millions d'Euros au titre de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), soit un montant supérieur à ce qui avait été demandé par l'Université.

Le Président remercie l'Agent Comptable et l'ensemble des collègues qui ont participé à ce contrôle. L'Agent Comptable s'associe aux remerciements du Président en précisant la forte mobilisation des équipes sur ce dossier.

#### **Projet d'administration :**

Le Président rappelle l'annonce de restructuration de l'administration de l'Université qui avait commencé par la sphère de la Direction Générale des Services par l'installation de deux directeurs-rices générales adjoint-e-s (DGSA). Le recrutement de la DGSA formation et Vie Etudiante a été fait avec la nomination de Mme Caroline LORIENT, actuelle Directrice de la Direction Pilotage, Prospective et Amélioration continue (DPPA), qui prendra officiellement ses fonctions le 1er décembre 2022. Le recrutement du-de la DGSA Moyens est en cours. Le Président espère que la nouvelle configuration pourra être acquise début janvier 2023.

#### **Administration provisoire de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) :**

Le Président informe de la nomination de Mme Nathalie MAGNERON en tant qu'administratrice provisoire de l'INSPE le temps de la mise en place d'un-e nouveau-elle Directeur-riche.

## **Nomination de William MAROIS au Comité à l'Intégrité scientifique et à la Déontologie de la Recherche (CIDR) :**

Instance dédiée à la promotion de l'intégrité scientifique et de la déontologie de la recherche, le CIDR se met en conformité avec la politique nationale en la matière et répond à l'un des critères exigés dans le cadre de la labélisation HSR4R. Ce dispositif est incarné par un référent (terme générique) à l'intégrité scientifique et à la déontologie de la recherche qui est traditionnellement professeur émérite.

Le Président annonce la nomination de M. William MAROIS qui a accepté d'intégrer ce conseil et qui pour sûr accompagnera la mise en œuvre de ce Conseil grâce à sa carrière exceptionnelle en tant que Recteur notamment. Le Président remercie Thomas PUGHE pour le travail réalisé dans le comité précédent.

## **Dotations supplémentaires et fonds de compensation du surcoût énergétique :**

Le Président informe de l'attribution d'une dotation supplémentaire de 6 Millions d'Euros qui servira à la prise en charge de la hausse du point d'indice, des engagements issus de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) et de la hausse des dépenses de fluides. Cette augmentation de dotation constitue une excellente nouvelle mais également une inquiétude dans la mesure où, en doublant les 2,3 Millions de dépenses liées à la prise en charge de l'augmentation du point d'indice sur 6 mois, et en y ajoutant les dépenses supplémentaires liées à la mise en œuvre de la LPR, la quasi-totalité des 6 millions devraient être consommés avant même leur attribution.

Les Universités ont également été informées du versement d'un fonds de compensation du surcoût énergétique. Le Ministère a obtenu une enveloppe de 275 Millions d'Euros (pour rappel le surcoût a été évalué à 500 Millions d'Euros pour les universités). Cette enveloppe sera attribuée en deux étapes. La première aide allouée dès la fin de gestion 2022 sera calculée au prorata des dépenses en énergies telles que constatées au compte financier 2021. La seconde aide interviendra au cours de la gestion 2023. Elle sera calculée en fonction des dépenses constatées et des projections actualisées ainsi que du poids des dépenses d'énergie dans les dépenses de fonctionnement. La répartition du deuxième versement sera également ajustée au regard de la situation financière, telle qu'elle apparaîtra dans les comptes financiers 2022, et du niveau du fonds de roulement mobilisable.

## **Séminaire d'établissement :**

Le prochain séminaire d'établissement se déroulera le lundi 12 décembre 2022. Le Président insiste sur la présence massive des administrateurs-rices à cette séance qui traitera du projet d'établissement.

Le Président informe avoir convié la Présidente de l'Université de Poitiers, qui sera accompagnée de sa Vice-Présidente CFVU, du Directeur Général des Services et du Doyen de la faculté de médecine à la fois pour accompagner et pour apporter une vision différente et faire ainsi avancer le dossier dans les conditions les plus favorables. Le Président précise que la vision révolutionnaire du Doyen de la Faculté de médecine de Poitiers sera extrêmement intéressante.

Le Président annonce que la prochaine séance du Conseil d'administration débutera le vendredi 25 novembre dès 8h30. Le sujet budgétaire qui sera traité nécessite un quorum supérieur aux séances habituelles et le Président remercie par avance les administrateurs-rices pour leur présence massive.

## **POLITIQUE GENERALE**

### **1. Délibération relative à la convention de création du Centre Hospitalo-Universitaire d'Orléans**

Le Président présente le projet de convention de création du Centre Hospitalo-Universitaire d'Orléans qui constitue un sujet historique.

Cette convention a été travaillée sur la base des conventions d'autres Centres Hospitaliers Universitaires mis en place sur des bases comparables à savoir des CHU sur deux sites, des CHU récents et mentionne l'exemple des CHU de Rouen, du Havre, de Montpellier ou encore de Tours.

Le travail de concaténation de ces sources d'inspiration a été réalisé par une personne importante M. Antoine LEBRERE qui est décédé la veille de la validation de la version finale. Le Président tient à remercier et rendre hommage à cet homme qui a œuvré jusqu'à ces derniers moments pour ce projet d'envergure.

La convention a été lue à plusieurs reprises et votée dans les instances de la manière suivante : le Comité Technique s'est exprimé en faveur de manière unanime ainsi que le Conseil académique. Du côté de Tours, la convention a uniquement été votée en Conseil d'administration le 14 novembre 2022. Le CHRO s'est également déjà exprimé en faveur de la création du CHUO.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme BESNIER s'étonne de ne pas voir apparaître le CHU de Tours parmi les signataires de la convention.

Le Président précise qu'en temps normal les conventions de ce type sont uniquement signées entre le CHU et l'Université et qu'aucune raison ne justifierait en effet la présence des deux CHU. La mission ministérielle avait, quant à elle, préconisé une convention à 4 signataires.

Au début des travaux, le travail s'est mis en place avec les 4 partenaires. Cette question a fait l'objet de nombreuses discussions et il n'est pas apparu pertinent d'intégrer le CHUT. Le CHUT est mentionné en tant que collaborateur sans être partie prenante.

La convention sera révisée et ajustée dans deux ans avec la naissance de la Faculté de médecine et devrait à terme ne plus être signée que par le CHUO et l'Université d'Orléans.

M. MONTILLOT souhaite tout d'abord s'associer aux propos tenus en liminaire sur la portée historique de cette création ainsi que sur la rapidité avec laquelle le projet a été mené. M. MONTILLOT salue le travail réalisé en 8 mois pour arriver à ce que l'ensemble des dispositions, conventions et négociations soient effectives dans un contexte extrêmement difficile avec une multiplicité de partenaires.

M. MONTILLOT rend hommage également au travail d'Antoine LEBRERE. Les équipes ont toutes été affectées par cette disparition et les témoignages exprimés à l'occasion de son enterrement sont la preuve de la lourdeur de sa perte pour l'Hôpital pour lequel il représentait une pièce maîtresse.

M. MONTILLOT fait ensuite remarquer que la convention fait état dans son préambule de la collaboration entre le CHUO et le CHUT. Deux sujets l'interrogent. D'une part dans le 3ème paragraphe du préambule il est mentionné « un département de formation médicale est créé à l'Université d'Orléans en préfiguration d'une faculté de plein exercice dès lors que l'Université aura mis en œuvre la formation d'un premier cycle en 2025-2026 (...) » et suggère de modifier « mis en œuvre » par « achevé ». Cette modification, même si elle peut apparaître comme un détail, peut laisser entendre qu'on démarrera la mise en œuvre du premier cycle en 2025-2026 alors qu'elle devra plutôt être achevée en 2025-2026. M. MONTILLOT souhaite ensuite connaître les raisons d'un choix de révision au bout de deux ans et non pas avant ou après.

Le Président précise que cette question a été un sujet de discussion dans la mesure où il a été constaté que les conventions qui étaient reconduites par tacite reconduction n'étaient rarement voire jamais relues pendant de nombreuses années et qu'elles intégraient par conséquent de nombreuses dispositions totalement obsolètes. Par ailleurs, et en étudiant le calendrier de mise en œuvre, une révision dans deux ans paraissait évidente : fixer cette révision permettait de faire coïncider sa mise en œuvre 6 mois avant son terme en 2024 avec la période de travail avec le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) pour une naissance de la faculté de médecine en septembre 2025 et donc de synchroniser les calendriers.

M. MONTILLOT réagit en précisant que les indications du préambule révèlent une incohérence par rapport à l'explication donnée par le Président : si la clause de revoyure doit être validée fin 2024 pour une mise en œuvre en septembre 2025, le fait de parler d'une mise en œuvre en 2025-2026 donne l'impression d'une création effective en 2026 uniquement.

Le Président précise que la convention est rédigée en tenant compte de l'année universitaire et renvoie donc à une mise en œuvre du 1<sup>er</sup> cycle à juin 2024.

M. MONTILLOT insiste sur le fait que cela crée un décalage d'un an qu'il convient de faire corriger pour

éviter tout décalage de calendrier de mise en œuvre.

Le Président entend l'incohérence et propose que ce point soit discuté avec les partenaires. Une telle modification nécessiterait en effet un nouveau passage devant l'ensemble des instances qui se sont déjà prononcées sur cette convention.

La date de signature n'a à ce jour pas encore été fixée dans la mesure où des personnalités sont potentiellement attendues pour ce temps fort. L'objectif de signature a été fixé d'ici à la fin du mois de novembre, début du mois de décembre 2022.

Le Président soumet le projet de convention de création du Centre Hospitalo-Universitaire d'Orléans, moyennant cette correction éventuelle, au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	32

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	8
Total :	24

#### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la convention de création du Centre Hospitalo-Universitaire d'Orléans est adoptée à l'unanimité.

## 2. Présentation du Diagnostic Innovation BPI France

Le Président propose à M. BAUCHIRE, Vice-Président délégué à la valorisation de présenter le diagnostic innovation BPI France.

[La présentation est jointe en annexe.](#)

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. REY souhaite faire remarquer, qu'en tant que membre du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER), il travaillait sur la question des clusters et des pôles de compétitivité et avait fait une tentative identique à celle réalisée par M. BAUCHIRE sans toutefois y parvenir. M. REY se dit très intéressé par le travail réalisé, et souhaiterait savoir de quelle manière, sans arriver à calquer ce diagnostic à l'identique, il pourrait utiliser les éléments pour les déployer à leur niveau.

M. BAUCHIRE précise que ce travail a été réalisé au bénéfice de la Région. Le mapping s'avère être une cartographie extrêmement compliquée qui nécessite un temps considérable et doit être incrémenté au fur et à mesure. Le site web dédié sera accessible avec un accès contrôlé avant d'être ouvert plus largement ultérieurement, au moins pour partie.

Mme PELLERIN remercie M. BAUCHIRE pour cette présentation et souhaite aborder deux points. D'une part, au niveau des articulations : quand ce travail va pouvoir évoluer dans l'arborescence des formations ? Quand est-ce que les responsables de formation seront questionnés pour prendre part, apporter des informations voire faire évoluer certaines formations et le seront-ils ?

D'autre part, Mme PELLERIN interroge sur l'articulation avec les ARD en Région.

M. BAUCHIRE précise que le diagnostic est décliné en 7 axes stratégiques avec l'urgence sur les Pôles Universitaires d'Innovation (PUI) qui restent le premier axe à traiter. Des groupes de travail seront formés pour permettre la mise en œuvre des autres axes et des calendriers seront déployés au printemps en fonction des sujets qui seront traités. Les partenaires de l'écosystème seront bien évidemment intégrés dans les réflexions.

M. BAUCHIRE insiste sur le fait que les ARD font partie de l'écosystème et il apparaît donc primordial de les inclure progressivement dans les réflexions sur les 7 axes stratégiques. M. BAUCHIRE précise également l'importance d'une articulation adaptée des ARD avec le Clubs des Industriels.

Mme PELLERIN souhaite savoir si le campus des métiers sera également sollicité.

Répondant par l'affirmative, M BAUCHIRE précise que le mapping a justement été mis en place pour tenter de n'oublier personne lors du traitement des sujets.

Le Président rappelle que l'objectif est d'arriver à terme à en déduire ce qu'il faut mettre en place. Certains éléments n'ont pas été partagés ici notamment le nombre d'entreprises créées suite à des travaux dans les laboratoires. L'Université d'Orléans se situe en bas de la liste ce qui interroge au regard du nombre de publications et de distinctions.

L'objectif est donc de mettre en place le nécessaire pour que l'Université ne soit plus une lanterne rouge.

Le Président remercie la Vice-Présidente déléguée à la valorisation de l'Université de Tours qui a collaboré avec M. BAUCHIRE ainsi que M. HAMON qui a permis d'asseoir ce qu'il se passe ici et on l'espère le premier PUI pour la Région Centre-Val de Loire.

## POLITIQUE ETUDES ET VIE ETUDIANTE

### 3. Délibération portant modification du calendrier universitaire 2022-2023 pour la composante Polytech Orléans

Le Président propose à M. RINGUEDE, Vice-Président de la CFVU de présenter le projet de modification du calendrier universitaire 2022-2023 pour la composante Polytech Orléans.

Le Président précise qu'il s'agit d'un vote de régularisation puisqu'il concerne un changement de calendrier pour la période de congés de la Toussaint. Ce vote est nécessaire dans la mesure où il induit des questions de congés des personnels et de la validation de diplômes.

Polytech Orléans, qui a été contraint à modifier son calendrier en raison d'une cérémonie de diplôme prévue de longue date, a finalement été perturbé par ce choix qui a conduit à de grosses difficultés en raison de la fermeture totale du reste de l'établissement.

M. RINGUEDE précise que la CFVU, suite à la présentation des objectifs de la composante, n'a pas exprimé d'opposition à la mise en œuvre de ce nouveau calendrier.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président soumet le projet de modification du calendrier universitaire 2022-2023 pour la composante Polytech Orléans au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	32

Quorum :	Atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	7
Total :	22

#### Décompte des votes :

Abstentions :	2
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : la modification du calendrier universitaire 2022-2023 pour la composante Polytech Orléans d'Orléans est adoptée.

#### 4. Délibération portant attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement d'Initiatives Étudiantes (FSDIE)

Le Président propose à M. RINGUEDE, Vice-Président de la CFVU de présenter le projet d'attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement d'Initiatives Étudiantes (FSDIE).

M. RINGUEDE précise que la commission du FSDIE a été submergée de demandes lors de cette réunion ce qui a conduit à séparer les projets qui avaient lieu avant le mois de février-mars 2023 de ceux organisés après cette période. Ce report permettra ainsi l'organisation d'une 2<sup>nde</sup> réunion de la commission. Ceci constitue une très bonne nouvelle, preuve de la reprise de la vie associative avec des caractéristiques assez différentes des précédentes demandes.

Les projets s'articulent autour de la culture et du sport mais également des projets qui relèvent davantage de la prévention (la sensibilisation aux troubles dyslexiques, des actions de prévention des risques en soirées étudiantes, la fresque du climat, ...). Le budget qui s'élève à 150 000 Euros par an provient de la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) et permettra d'accompagner le montage de ces projets.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président soumet le projet d'attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement d'Initiatives Étudiantes (FSDIE) au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	32

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	8
Total :	24

##### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement d'Initiatives Étudiantes (FSDIE) est adoptée à l'unanimité.

#### 5. État des remboursements et exonérations relatifs aux droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2021-2022

Le Président propose à M. RINGUEDE, Vice-Président de la CFVU de présenter le bilan des remboursements et exonérations relatifs aux droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2021-2022.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs. En l'absence de remarques, le Président propose de poursuivre l'études des points de l'ordre du jour.

## POLITIQUE SCIENTIFIQUE

### 6. Délibération portant modification de la composition du Comité à l'Intégrité scientifique et à la Déontologie de la Recherche (CIDR)

Le Président présente le projet de modification de la composition du Comité à l'Intégrité scientifique et à la Déontologie de la Recherche (CIDR).

Il est ici proposé d'augmenter le nombre de représentants de l'Université le faisant passer de 4 à 6 membres, en plus du Président lui-même dont la nomination a été annoncée aux administrateurs-rices en début de conseil. Ceci permettra la représentation des champs disciplinaires présents dans l'établissement.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président informe que ce comité est consulté à la demande des collègues en cas de problème de mauvaise appropriation de travaux ou de noms de personnes sur des articles ou encore sur des sujets sur lesquels la Haute Autorité à la Transparence de la Vie Publique (HATVP) consulte notre CIDR pour vérifier l'absence de conflits d'intérêt d'un-e- collègue qui aurait, par exemple, le souhait de monter une entreprise, ou de postuler à un emploi dans un autre Ministère ou une entreprise, par exemple.

Le Président soumet le projet de modification de la composition du Comité à l'Intégrité scientifique et à la Déontologie de la Recherche (CIDR) au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	32

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	8
Total :	24

#### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la modification de la composition du Comité à l'Intégrité scientifique et à la Déontologie de la Recherche (CIDR) est adoptée à l'unanimité.

## AFFAIRES GENERALES

### 7. Délibération portant régularisation des Primes de Responsabilités Pédagogiques pour les fonctions de Responsables de Diplômes Universitaires au titre de l'année 2021-2022

Le Président présente le projet de régularisation des Primes de Responsabilités Pédagogiques pour les fonctions de Responsables de Diplômes Universitaires au titre de l'année 2021-2022.

Les primes de Responsables de Diplômes Universitaires n'ont fait l'objet d'aucun vote des instances en 2021-2022 à la suite d'une omission. Les responsabilités pour ces fonctions ont néanmoins été assurées. Il est ainsi proposé certaines régularisations au titre de l'année 2021-2022 :

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président soumet le projet de régularisation des Primes de Responsabilités Pédagogiques pour les fonctions de Responsables de Diplômes Universitaires au titre de l'année 2021-2022 au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	32

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	8
Total :	24

#### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la régularisation des Primes de Responsabilités Pédagogiques pour les fonctions de Responsables de Diplômes Universitaires au titre de l'année 2021-2022 est adoptée à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

### Mise en place de l'éco pâturage :

Le Président souhaite ajouter une information qu'il a omis de mentionner lors de la présentation des informations générales à savoir la mise en place de l'éco pâturage.

Le Président informe de l'arrivée d'un troupeau de 20 moutons dans un enclos permanent situé entre le bâtiment physique / chimie et 3IA avec des enclos éphémères durant l'année sur le campus.

L'utilisation de chiens pour guider le troupeau fera l'objet d'une communication auprès de la communauté universitaire avant sa mise en œuvre. Le Président rappelle l'interdiction d'apporter tout élément nutritif (pain, choux ou autres) aux animaux. Un panneau d'information sera ajouté pour préciser cela ainsi que les coordonnées de la personne responsable des animaux.

L'Université d'Orléans est engagée sur un contrat d'un an qui pourrait à terme être pérennisé.

M. BOUCEFFA interroge sur le coût de la mise en place ainsi que l'économie qui pourra être réalisée. Le Président précise que le coût s'élève à environ 10 000 Euros par an (tout compris). L'économie potentielle reste complexe à calculer dans la mesure où les moutons ont été placés dans un sous-bois qui n'était plus entretenu. L'objectif n'est pas tant le gain financier que le gain quotidien de cet entretien.

### A la demande de M. CLOISEAU : motion portée par les élus BIATSS votée à l'unanimité par le conseil de l'UFR LLSH le jeudi 10 novembre :

Le Président précise ne pas disposer de suffisamment d'informations sur les signataires de cette motion dont l'objet concerne les personnels BIATSS et propose de reporter les discussions lors de la prochaine séance prévue le 25 novembre 2022.

Mme ROIGNOT précise que la motion apparaît comme votée par l'ensemble des élu-e-s BIATSS au conseil de l'UFR.

Le Président souhaite demander le retour du Conseil de l'UFR avant d'aborder le point avec les administrateurs-rices en précisant que les collègues concernés seront bien entendu reçu-e-s par la gouvernance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h54.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND